

POINT DE VUE Islam et femme

Beaucoup d'encre et de salive ont coulé sur la problématique du statut de la femme en Islam.

Certaines analyses, à défaut d'être superficielles, demeurent partisanses. Elles sont surtout le fait de personnes étrangères à l'Islam et ignorantes des textes fondamentaux. Au delà des préjugés et tabous hérités sur la femme musulmane, quelle place réelle l'Islam accorde à la femme ?

L'Islam, loin d'être seulement une religion, est à la fois une culture, un mode de vie, mieux une civilisation. Il embrasse donc tous les aspects de la vie humaine.

Avant l'Islam, la femme n'était même pas considérée comme un être humain ; on discutait même de la question de savoir si elle avait une âme. En revanche, l'Islam accorde une place suprême à la femme.

A propos d'une épouse : le Coran dit : "comportez vous convenablement envers elles" (4 : 19) et le prophète Mohamed (S.A.W) affirmait :

"Le meilleur d'entre vous est celui qui a le plus noble comportement envers sa femme".

"Après la crainte de Dieu, l'homme n'a meilleur don qu'une femme vertueuse".

S'agissant de mère, l'Islam fait de l'obéissance aux géniteurs, le deuxième acte d'adoration après l'obéissance à Dieu.

Le Coran dit "nous avons recommandé à l'homme d'être bon avec ses deux géniteurs. Sa mère l'a porté avec douleur et l'a mis au monde avec douleur. Sa gestation et son allaitement durèrent trente mois..." 46 : 15.

Le prophète dira encore : "le paradis se trouve aux pieds de vos mères".

La femme en tant que fille, mérite beaucoup d'égards. Le prophète Mohamed (Saw) a dit : "quiconque éduquera trois filles jusqu'à leur pleine majorité, sera avec moi coude à coude au paradis".

L'éducation de la jeune fille musulmane la prépare à assumer son rôle d'épouse et de mère.

La femme est un baromètre et un tableau de bord de la société. D'elle dépendra la bonne santé de la famille, cellule de base de la société, selon les

sociologues. Comme quoi un bon arbre se reconnaît à ses bons fruits.

Pour l'Islam, la femme a les mêmes droits et devoirs religieux que l'homme. Avec un allègement en cas de menstrues, de grossesses, d'allaitement. Tant au niveau de la récompense, qu'au niveau du châtement, il n'y a pas de traitement particulier lié au sexe. Le Coran dit à juste titre :

"Quiconque a fait bonne œuvre, qu'il soit homme ou femme, tout en étant croyant, nous lui assurerons certainement une vie agréable et nous leur donnerons leurs salaires". 16 : 97

Ou encore ce verset :

"Les musulmans et les musulmanes, les croyants et les croyantes, ceux et celles qui sont véridiques, sincères, dévoués, justes, qui sont chastes, qui invoquent Dieu. Dieu a préparé pour ceux et celles-là, une absolution et une récompense énorme" 33 : 35

La femme, un baromètre et un tableau de bord de la société

Il n'y a donc pas de rapport d'exclusion de la femme en Islam. Elle participe autant que l'homme à la dynamique évolutive de la société 2 : 187.

L'Islam, loin d'être anachronique et rétrograde, s'adapte à toutes les époques car ses enseignements demeurent des quêtes permanentes de l'espèce "adamique". Aujourd'hui, on accuse la femme musulmane d'être en retard sur l'évolution, d'être cloîtrée entre quatre murs et d'accepter cette situation dite humiliante.

Réduire l'Islam aux prismes fantaisistes n'est pas une attitude intellectuelle. L'honnêteté aurait voulu qu'on fouille dans l'abondante littérature islamique pour y trouver ses enseignements.

Aussi, la femme musulmane de nos jours n'est ni dépaymée, ni en retard.

Car l'Islam a tout codifié et grâce à sa souplesse, peut s'adapter à toutes les époques.

S'agissant de la polygamie, un des griefs contre l'Islam, il faut dire que ce n'est pas l'Islam qui l'a instituée. Avant lui, on pratiquait la polygamie dans

toutes les sociétés. Il y avait le harem de David et de Salomon. Aucun verset de la Bible n'interdit la polygamie.

La parabole de dix Vierges de Saint-Mathieu est éloquent. La polygamie en Islam est une permission offerte par Dieu au genre humain. Elle est une exception. Elle permet de résoudre un certain nombre de problèmes sociaux. On peut rendre grâce à l'Islam d'avoir limité à quatre le nombre d'épouses autorisées.

Aujourd'hui et en pratique, la polygamie existe sous tous les cieux. Mais de manière anarchique, sous la forme des maîtresses et des "deuxième bureau", qui sont parfois mieux traitées que l'épouse légale. Quel mal peut-on vouloir à l'Islam s'il offre une meilleure résolution du problème des femmes sans maris ?

Dans un système strictement monogamique, il y a trois attitudes possibles qui s'offrent aux femmes qui n'ont pas encore de mari

- **La première** : elles essayent de comprimer leur désir sexuel et tentent de s'élever au niveau de la perfection angélique. C'est-à-dire, sans désir charnel. Ce qui est impossible. Car ce désir est inné en l'être humain. Dieu n'a jamais demandé à l'être humain de le comprimer. L'Islam ne supprime pas le désir sexuel il permet de le satisfaire dans un cadre décent et légal, loin de la débauche sexuelle, source de plusieurs maux dont le plus actuel est le sida.

- **La deuxième** : Ces femmes se déchaînent et satisfont leurs besoins sexuels comme elles le veulent. Il aura alors une société de maîtresses, de femmes trompées. Cela crée la mésentente familiale. Car la femme trompée n'est pas apte à jouer son rôle de mère et d'épouse. Conséquence : des enfants mal éduqués et la dislocation des foyers.

La polygamie ? En Islam, une meilleure résolution du problème des femmes sans mari

- **La troisième et dernière attitude** : trouver un cadre pour ces femmes pour satisfaire leurs instincts sexuels. Tout en évitant la débauche. L'Islam propose la polygamie pour résoudre ce cas ; il s'attaque aux sources des maux et non à ses manifestations ultérieures. N'est pas polygame

qui le veut. Il faut remplir certaines conditions : pouvoir être juste envers les femmes et avoir la capacité de les prendre en charge.

Au sujet du travail de la femme musulmane, des analyses ont cru voir en l'Islam, des lois interdisant toute activité professionnelle à la femme. Rien n'est plus faux. Car rien dans les textes de l'Islam ne s'oppose au fait que la femme puisse apporter sa brique à la construction de l'édifice socio-économique.

A toutes les époques de l'histoire de l'Islam, on a vu des femmes assumer des activités professionnelles. Du temps du prophète Mohamed (Saw) il y avait des infirmières, des éducatrices et même des femmes soldats.

Le 2^e Calife Omar, a employé une femme comme directrice du marché de Médine. De nos jours, des femmes musulmanes occupent des hautes fonctions ; sans que cela ne soit un fardeau. Ainsi, on retrouve des enseignantes, des sages-femmes, des administrateurs, etc... La fille de l'Ayatollah Khomeyni est professeur à l'Université de Téhéran.

La femme musulmane peut bel et bien travailler. Il faudra veiller à ce que les lieux de travail ne deviennent des lieux de drague et de débâche.

On retiendra surtout que le travail de la femme est une nécessité économique mais pas une vérité sociale. La femme n'est ni l'égal de l'homme, ni son supérieur, ni son inférieur. Elle est tout simplement différente de l'homme.

Dans la société arabe pré-islamique, la femme faisait partie de l'héritage. Avec l'Islam, elle hérite elle-même.

Sur le plan économique, la femme a sur ses biens les droits les plus absolus. Elle peut en disposer à son gré. Elle peut donc mener des activités économiques. Mais tout cela dans le respect du système de valeurs morales qui fonde le code moral et humanitaire de l'Islam.

Comme on le voit, l'Islam ne rend pas la femme esclave son temps. Il lui donne sa véritable place. Celle d'une éducatrice de la société, à travers le foyer, cellule de base de toute société